

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-190

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2018.

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;
- VU** les statuts de l'université ;
- VU** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 novembre 2018.

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P1.5 – Tarif de FC - IUT Paris Descartes

Historique / Problématique : demande d'exonération des droits pour régularisation.

Exonération des droits demandée pour la Préparation au Diplôme d'Etat d'assistant de service social (passerelle 18 mois) : 0 euros pour une réinscription avec prise en charge en Formation continue (le stagiaire de FC paye une fois ses droits mais doit être réinscrit l'année suivante pour 6 mois).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 25 Abstentions : 00 Votes exprimés : 25 Contre : 00 Pour : 25</p>

Fait à Paris, le 7 DEC. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

UNIVERSITÉ
U3-PC
UNIVERSITÉ PARIS
DESCARTES

Service de la scolarité - DEVU - CFVU 13 novembre 2018 - CA 27 novembre 2018

ADDITIF DU-DIU - ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

		Tarifs 2018/2019		
DU	CODE APOGEE	INTITULE	DROIT	Motif
Prép.	TUEP5 - 171	Préparation au Diplôme d'Etat d'Assistant de service social (Paresselle 18 mois)	0,00 €	<i>reinscription avec Prise en charge en FC</i>